

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 16
Quorum : 9
Nombre de membres présents : 12
Vote : 14 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Secrétaire de séance : **Mme Fanny ABRIAT**

Le **Dix Huit Décembre Deux Mille Vingt Trois**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 Décembre 2023 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire
M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES - Adjoint
Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU - Conseillers Municipaux délégués
Mme Françoise MARTIN, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusées avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
Mme Viviane BETOULLE	Mme Elisabeth LOUIS

Excusé non représenté : M. Franck HUET

Absente : Mme Virginie SILLARD

**Délibération n°76/2023
APPROBATION DES TARIFS DES SALLES POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire propose d'examiner les tarifs des locations de salles et de les fixer pour l'année 2024. L'augmentation proposée des tarifs est globalement de 3 %. Il rappelle, par ailleurs, que la proposition suivante a été validée par la commission ad hoc, par le bureau municipal et par la commission générale.

UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE (8h00 – 18h00 ou 18h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHELLO * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	77.00 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	98.00 €	77.00 €	67.00 €	67.00€
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	196.00 €	77.00 €	93.00 €	93.00 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	433.00 €	98.00 €	185.00 €	185.00 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	412.00 €			
- Hors Commune	950.00 €			

AR Prefecture

086-218601334-20231218-D76_2023-DE
Reçu le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

UN JOUR (le week-end) (8h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait			
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	77.00 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	196.00 €	77.00 €	77.00 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	392.00 €	77.00 €	185.00 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	721.00 €	227.00 €	392.00 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)			
- De la Commune	721.00 €		
- Hors Commune	1 545.00 €		

UNE JOURNÉE (8h00 – 8h00) Lundi – mardi – jeudi – vendredi (hors vacances scolaires)	
	Salle de Givray
✓ Associations	309.00 €
✓ Autres organismes	309.00 €
✓ Collectivités non partenaires	309.00 €
✓ Collectivités partenaires	0 €

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	185.00 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	392.00 €	185.00 €	150.00 €	185.00 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	669.00 €	185.00 €	300.00 €	392.00 €
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0 €			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	1 133.00 €	392.00 €	600.00 €	772.00 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	1 236.00 €			
- Hors Commune	1 957.00 €			

Tarif « souplesse » pour la location de la Salle de Givray : Il permet d'arriver avant l'heure ou de partir après l'heure officielle de la location. Ces temps sont divisés en heure. Chaque temps en plus à l'arrivée ou en plus au départ sera facturé 5 % du prix de base de location.

AUTRES TARIFS

- ✓ **Caution pour la location du four de Violet** (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 €

La commune se réserve le droit de ne pas louer les salles si elle considère que la location envisagée ne correspond pas à une activité respectueuse de l'environnement, du lieu, du matériel, des bâtiments etc... Les salles ne seront pas louées si ces locations entravent de façon significative et récurrente les activités prévues de la vie associative.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des salles communales présentés ci-dessus pour l'année 2024.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme

fait et délibéré à LIGUGÉ le 21 décembre 2023



Le Maire,
Bernard MAITTE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

086-218601334-20231218-D76_2023-DE
Reçu le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023